

# Sétue L'info



**Bulletin du Syndicat des Étudiant-e-s Employé-e-s de l'UQAM (SÉtue)**

## Éditorial

# Une rentrée sous le signe de la mobilisation!

L'UQAM, qui a déjà la réputation d'être l'université aux moult mobilisations, se situe dans une position qui pourrait confirmer cette réputation. En plus de la crise financière, la hausse des frais de scolarité annoncée par le gouvernement a déclenché un appel à la grève générale de l'Association pour une solidarité syndicale étudiante (ASSÉ), dont plusieurs associations étudiantes uqamiennes sont membres. Deux causes à défendre ayant des racines communes: savoir les agencer ne sera pas une tâche facile.

### Crise à l'UQAM

La crise à l'UQAM est de notoriété publique: elle occupe la manchette des journaux depuis plusieurs mois déjà. Au cœur de cette crise – tous les acteurs de l'université s'entendent là-dessus – se dissimule le sous financement chronique dont souffre l'ensemble des institutions d'enseignement postsecondaire. Toutefois, il sévit pernicieusement à l'UQAM compte tenu de la nature de ses programmes et de son jeune âge. Enfant pauvre des universités, l'UQAM n'en demeure pas moins une institution primordiale pour l'accessibilité aux études postsecondaires et l'égalité des chances.

Le sous financement, cumulé à un manque d'espace, a poussé l'administration à se lancer dans des aventures immobilières. L'incurie et l'aveuglement des administrateurs ont eu pour résultat un immense déficit qui menace l'institution à bien des égards.

Toutefois, il ne s'agit pas de jeter le blâme uniquement sur les administrateurs locaux. Tous les projets dans lesquels s'est lancée l'UQAM ont reçu l'aval de l'Assemblée des gouverneurs du réseau des universités du Québec et le gouvernement est mouillé jusqu'au cou. Rappelons à cet effet que le financement du projet de l'Îlot voyageur s'est réalisé par l'émission d'obligations d'épargne totalisant 269 millions de dollars dont le gouvernement est l'unique acquéreur. Bref, tous les dirigeant-e-s logent à la même enseigne dans cette histoire et doivent assumer leur part de responsabilité. Le plan de redressement présenté à la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport Michelle Courchesne entend combler le déficit par des coupures qui feront payer la note à la population étudiante et aux travailleurs et travailleuses, qui sont pourtant les seul-e-s à n'avoir pas été engagé-e-s dans la prise de décisions.

La ministre a rejeté le plan en arguant qu'il ne parvenait pas à résorber entièrement le déficit. De son côté, le conseil d'administration de l'UQAM a décidé de le réitérer plutôt que d'en développer un nouveau. Impasse? Voilà que la rectrice fait de nouveau appel à notre solidarité en voulant nous faire craindre l'application d'un plan plus drastique. Évitions de sombrer dans le piège. Les différents syndicats et associations étudiantes ont déjà refusé le plan pour des raisons évidentes: la hausse des frais de scolarité et la dégradation des conditions de travail

qui par ricochet détériore les conditions d'étude. On songe même à emprunter une nouvelle avenue: la suppression de programmes. Quoi de mieux que de s'attaquer à la formation pour éponger un déficit! Répétons-le encore: ce n'est ni à la population étudiante ni aux travailleurs et travailleuse de faire les frais de la crise. La mobilisation s'avère donc indispensable pour faire entendre raison à toutes les parties gouvernantes. L'attitude arrogante de la ministre face à l'administration uqamienne nous indique que la tâche ne sera pas facile mais il est impossible de fermer les portes de l'UQAM et le dialogue entre les syndicats et les associations étudiantes peut nous insuffler une bonne dose d'optimisme. (Sur la question de la reprise de l'Îlot voyageur par le ministère de l'Éducation, voir le bulletin spécial crise).

### Grève pour la gratuité scolaire

Pour ajouter l'insulte à l'injure, le gouvernement annonçait au printemps dernier qu'il allait hausser les frais de scolarité pour financer les universités. Pour compenser le sous financement, quoi de mieux que la poche des étudiant-e-s, une population précaire dans notre société? Et dire que le gouvernement a préféré baisser les impôts!

Contre cette offensive, l'ASSÉ fait un appel à une grève générale étudiante et réclame la gratuité scolaire. Le SÉtue a adopté en assemblée générale une position favorable à la gratuité

**suite en page 3: mobilisation**



## Départements sous la loupe :

# École de langues

Au cours des derniers mois, le SÉtuE a effectué une enquête approfondie à l'École de langues de l'UQAM afin de révéler au grand jour les problèmes rencontrés par les étudiant-e-s employé-e-s. Nous soupçonnions depuis un certain temps que ces

derniers-ères éprouvaient des difficultés concernant le type d'emploi selon les tâches effectuées. Il nous semblait donc nécessaire d'explorer cette problématique dans le but d'améliorer les conditions de travail à l'École de langues. Cette enquête a été réalisée en deux temps: d'abord, les étudiant-e-s ayant eu un contrat à l'hiver 2007 ont été consulté-e-s par voie de sondage et ensuite, l'exécutif du SÉtuE a rencontré les responsables des différents secteurs (anglais, français et langues tierces) pour s'informer sur le fonctionnement de l'attribution des contrats.

L'enquête a révélé plusieurs problèmes quant à la bonne application de la convention collective. Nous avons appris notamment que les contrats signés par les auxiliaires d'enseignement sont souvent fractionnés en plusieurs types d'emploi dans le cadre d'un seul cours, par exemple: en 5 heures de surveillance, 25 heures de correction et 20 heures de monitorat. Les étudiant-e-s auraient dû signer un contrat de moniteur-trice, dont le taux horaire est avantageux, car les tâches de moniteur-trice peuvent inclure la surveillance d'examens et la correction de petits exercices ou de travaux demandant une bonne part d'interprétation. Un auxiliaire

d'enseignement occupe un seul type d'emploi et signe un seul contrat qui doit inclure autant que possible toutes les tâches prévues au cours de la session. Nous vous invitons à lire la description de tâches des différents types d'emploi à l'UQAM ([www.setue.uqam.ca](http://www.setue.uqam.ca)) avant de signer votre prochain contrat.

Dans la même veine, il semble y avoir beaucoup de confusion en ce qui concerne les définitions de tâches. Selon le sondage du SÉtuE, 95 % des répondant-e-s avaient pour tâches d'être présent-e-s en classe et/ou de faire de l'animation, ce qui s'apparente au travail d'un-e démonstrateur-trice. Or, peu ont signé un tel contrat! Par conséquent, ils et elles n'ont pas reçu le salaire adéquat. Il est donc impératif de définir clairement ce que les étudiant-e-s employé-e-s font lorsqu'ils et elles sont présent-e-s en classe ou lorsqu'ils et elles animent des groupes afin de déterminer s'il s'agit d'un contrat de démonstrateur-trice plutôt qu'un contrat de moniteur-trice.

Et finalement, nous avons constaté que les étudiant-e-s n'étaient pas invité-e-s à signer leur formulaire d'adhésion syndicale au moment de la signature de leur contrat. Pourtant, l'adhésion au syndicat est obligatoire pour tous et toutes les étudiant-e-s obtenant un emploi couvert par les conventions collectives du SÉtuE. Il est donc nécessaire de signer un formulaire d'adhésion à chaque contrat. La prochaine fois, insistez pour obtenir votre formulaire d'adhésion syndicale: vous deviendrez alors un membre en règle qui peut participer à la vie démocratique de son syndicat.

## La recherche en milieu universitaire: le rôle des employé-e-s étudiant-e-s

### Premier d'une série de deux articles

Les employé-e-s du secteur de la recherche travaillent dans un réseau complexe d'acteurs et d'institutions qui inclut les professeur-e-s, les stagiaires post-doctoraux, les chercheurs et chercheuses associé-e-s ainsi que les professionnel-le-s et technicien-ne-s de recherche. On retrouve également des organismes subventionnaires dont le Fonds québécois de recherche sur la société et la culture (FQRSC), le Conseil de recherche en sciences humaines du Canada (CRSH) et le Conseil de recherche en sciences naturelles et de génie du Canada (CRSNG). À eux trois, ces organismes publics ont

contribué 75% des subventions de recherche obtenues par l'UQAM en 2004-2005.

Pour sa part, l'UQAM a formulé une *Politique de la recherche et de la création* adoptée en avril 2007 qui vise non seulement à appuyer directement le travail des jeunes chercheurs et chercheuses mais surtout à investir dans les infrastructures et les services.

Par contre, cette politique ne précise pas le statut d'employé étudiant. Elle ne fait que mentionner brièvement que les étudiant-e-s employé-e-s sont à la fois contributeurs-trices et bénéficiaires de la recherche réalisée à l'UQAM. Pour le SÉtuE, la définition du statut de chercheur est fondamentale

car elle a une incidence vitale sur les relations de travail, sur le plan fiscal et sur la santé et la sécurité du travail.

Si la politique de l'UQAM est évasive sur ses définitions, les organismes subventionnaires fédéraux ne font guère mieux. Dans le *Guide des titulaires de subvention* du CRSH, il est énoncé que le travail effectué par un-e étudiant-e doit faire partie du programme de recherche du ou de la professeur-e titulaire de la subvention, peu importe le sujet du mémoire ou de la thèse de l'étudiant-e. Par ailleurs, le statut de l'étudiant-e est d'autant plus flou quand les tâches qu'il ou elle effectue ne sont pas en lien avec les compé-

suite en page 3: la recherche

suite de la page 1

# Mobilisation

scolaire. Toutefois, il semble que cette revendication inquiète plusieurs associations étudiantes qui la jugent trop radicale. Certaines tentent donc de créer une troisième voie. Hésitant à s'associer à l'ASSÉ, elles ne veulent pas non plus de la FEUQ, dont les manœuvres de négociation lors de la grève étudiante de 2005 en ont dégoûté plusieurs. Toutefois, même cette troisième voie songe sérieusement à la grève...

## Dédoublement

Bref, l'automne s'annonce chaud. D'une part, on verra des actions pour sauver l'UQAM (dont le symbole est un carré

d'étoffe bleu épinglé à la boutonnière) et d'autre part, des grèves contre les hausses de frais (qui reprendra fort probablement le symbole de la grève de 2005, i.e. le carré d'étoffe rouge). À la source de ces deux mouvements, il y a une seule et même cause: le sous financement public. Toutefois, chacun a ses particularités dont il faut prendre acte tout en déployant les mobilisations de façon solidaire.

Au cœur des deux mobilisations il y a l'UQAM. On finit par s'interroger si l'acharnement gouvernemental contre l'UQAM ne vise pas à éteindre un foyer de contestation et de critique devenant gênant. Pour notre part, il semble bien que le seul choix pour les membres du SÉtuE soit le dédoublement : il faudra donc porter les deux carrés en même temps. Mais au fond, deux manifestations par jour, c'est bon pour la santé!

suite de la page 2

# La recherche

tences acquises pendant sa formation (e.g. analyses qualitatives et quantitatives, enquêtes de terrain, etc.).

À la différence du CRSH, le CRSNG soutient dans *Le Guide des programmes destiné aux professeurs 2007* que la rémunération des étudiant-e-s de dernière année de baccalauréat ou celle des cycles supérieurs contribuent à la formation d'une main-d'oeuvre scientifique hautement qualifiée.

Pourtant, la plupart du temps, les étudiant-e-s doivent inscrire leur projet de mémoire ou de thèse dans le cadre de la recherche de leur superviseur-e. Si ils ou elles sont rémunéré-e-s pour ce faire, devrait-on les considérer comme boursier-ère-s ou comme salarié-e-s?

Bref, une définition claire du statut d'étudiant employé en recherche déterminerait s'il ou elle devient de facto boursier-ère ou s'il ou elle est reconnu-e comme professionnel-le de recherche. Sachez que même si le SÉtuE perdait des membres, notamment au profit du SEUQAM, il serait le premier à sabrer le champagne.

# La session des coupures : soyez vigilant-e avec vos contrats!

En ce début de session, voici quelques consignes qui serviront à éclairer vos démarches de signature de contrats. Ces consignes s'avèrent des plus importantes dans le contexte actuel de crise financière à l'UQAM et de la mise en œuvre du plan de redressement. Rappelons que ce plan prévoit notamment des coupures dans le budget d'auxiliaires d'enseignement et la facturation de nouveaux frais aux groupes de recherche.

Nous ne savons pas encore comment seront appliquées les coupures dans les budgets alloués à chaque département pour l'embauche d'auxiliaires d'enseignement. Le nombre d'heures par contrat pourrait être ajusté à la baisse – une tendance qu'on observe depuis un an. Les moyennes cibles pourraient également être revues à la hausse, ce qui réduirait le nombre de contrats disponibles pour la même charge de travail. Quant à la facturation de nouveaux frais aux

groupes de recherche, elle pourrait diminuer la part des budgets consacrée à l'embauche d'auxiliaires.

Soyez donc vigilant-e par rapport au nombre d'heures contenu dans vos contrats. Si pour la même charge de travail on vous fait signer un contrat ayant moins d'heures que par le passé ou si vous vous apercevez en cours de session que vous n'aurez pas suffisamment d'heures pour compléter les tâches prévues, remplissez un formulaire de demande de modification de contrat. Ce formulaire est disponible au secrétariat de votre département, au local syndicale (V-2390) ou sur le site Internet des ressources humaines de l'UQAM ([www.rhu.uqam.ca](http://www.rhu.uqam.ca)). N'hésitez pas à vous prévaloir de ce droit car par le passé tous ceux et celles qui en ont fait la demande ont vu leurs heures ajustées à la hausse.

De plus, les coupures pourraient créer des délais dans la finalisation des budgets dans certains départe-

ments. Si de coutume les contrats étaient signés à la troisième semaine de la session, il pourrait y avoir du retard cet automne. Nous vous suggérons de ne pas commencer à travailler avant d'avoir signé un contrat. Ce droit est d'ailleurs prévu à l'article 5.05 de la convention collective de l'unité 1. Si vous devez commencer votre travail avant la signature d'un contrat, sachez que vous êtes en droit d'être payé-e au plus tard quatre semaines après le début de l'emploi, qu'un contrat ait été signé ou non. En cas de problèmes, contactez-nous et nous ferons les démarches nécessaires pour corriger la situation.

Finalement, lors de la signature ou de l'envoi électronique de votre contrat, veuillez signer un formulaire d'adhésion syndicale : c'est une condition d'embauche. De plus, n'oubliez pas de demander une copie de votre contrat (papier ou électronique) et un exemplaire du Guide syndical du SÉtuE.

## Assemblée Générale Extraordinaire: les suites de la crise

25 septembre 2007 à 12h30  
LOCAL A-2830

Cette assemblée aura pour but d'adopter le plan d'action du SÉtuE pour la suite des mobilisations concernant la crise de l'UQAM et les hausses de frais de scolarité. Elle fait suite à l'assemblée du 12 juin qui avait adoptée des positions générales de principe sur ce que nous entendions défendre dans cette situation. Pour résumer la principale résolution, elle visait à se prononcer en faveur de la gratuité scolaire et contre les hausses de frais annoncées par le gouvernement

libéral. Au sujet de l'UQAM, la résolution insistait pour que ce ne soit ni aux étudiants et étudiantes ni aux travailleurs et travailleuses à payer la note des dérapages dans la gestion de l'institution.

Venez nombreux et nombreuses à l'assemblée puisque toute mobilisation doit commencer par une prise de position démocratique.

## Calendrier des actions à venir pour la défense de l'UQAM

Dans le cadre de la semaine d'actions pour défendre l'UQAM comme institution essentiel pour l'accessibilité à une éducation postsecondaire de qualité au Québec

N'oubliez pas  
votre carré bleu,  
symbole de la  
lutte pour la  
défense de  
l'UQAM

|                      |  |   |
|----------------------|--|---|
| 18 septembre à 12h00 | Manifestation organisée par les différents syndicats de l'UQAM: SÉtuE, SPUQ, SCCUQ, SEUQAM | Rendez-vous à 12h00 à l'agora du pavillon Judith Jasmin |
| 19 septembre à 14h30 | Manifestation organisée par les associations facultaires.                                  | Rendez-vous à 14h30 dans le square Émilie Gamelin       |

## La santé et la sécurité au cœur du SÉtuE

L'été 2007 a vu naître le Comité syndical en santé et sécurité au travail du SÉtuE, un comité qui a pour fonction de veiller à assurer aux membres du syndicat un environnement de travail sain et sécuritaire, exempt de risques.

Afin de prendre le pouls des conditions dans lesquelles travaillent les membres, le Comité syndical a d'abord procédé à une tournée d'inspection des locaux, en accordant une priorité aux différents pavillons de sciences. Des dérogations aux normes de santé et sécurité ont ainsi été relevées pour être portées à l'attention du Comité paritaire en santé et sécurité au travail, où la partie patronale siège conjointement avec le syndicat. Le Comité paritaire s'est réuni le 22 août dernier pour la première fois depuis plus d'un an. Compte tenu de l'ordre du jour chargé, une prochaine réunion aura lieu dans les premières semaines de septembre. Le Comité syndical en SST est actif afin de s'assurer que l'employeur prenne connaissance de nos doléances, se conforme aux lois et règlements en matière de santé et sécurité et respecte ses engagements.

Le Comité syndical en SST a également rédigé un *Guide d'information en santé et sécurité au travail*, disponible sous peu sur le site Internet du SÉtuE. Ce guide veut informer les membres du SÉtuE sur les différents risques auxquels ils et elles peuvent être exposé-e-s au cours de leur emploi ainsi que sur les moyens à prendre pour éviter les accidents du travail et/ou les maladies professionnelles. Un volet touchant l'ergonomie a aussi été intégré au guide tout comme la procédure à suivre en cas d'accident du travail. La lecture de ce guide pourrait vous éviter de malheureux accidents!

Le Comité syndical en SST désire par ailleurs rappeler aux membres l'importance de porter les équipements de protection appropriés pour éviter à la source les accidents du travail et faciliter les démarches d'indemnisation auprès de la CSST. Même en cas de blessures mineures – coupure, brûlure bénigne, douleur passagère, etc. – veuillez le déclarer pour vous protéger contre les conséquences d'une éventuelle aggravation de la blessure et pour permettre au Comité syndical en SST d'effectuer un suivi préventif afin d'éviter de futurs accidents à ce même poste de travail.



Pour joindre le SÉTUE:  
Pavillon V,  
209 Ste Catherine est,  
Local V-2390,  
Montréal (Québec) H2X 1L2  
(514) 987-3000 Poste 3234  
[www.setue.uqam.ca](http://www.setue.uqam.ca)  
[setue@uqam.ca](mailto:setue@uqam.ca)